Image not found or type unknown

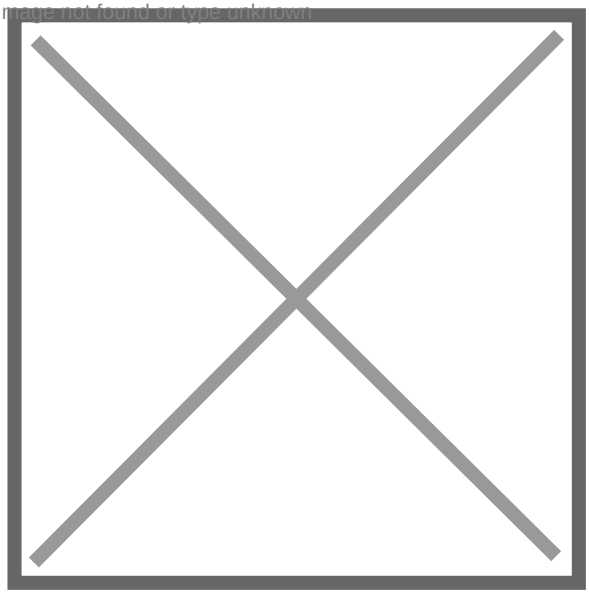

Abandon de poste et rupture conventionnelle

Par **pepia**, le **08/03/2016** à **11:12**

Bonjour, mon employé a abandonné son poste de travail, une semaine après avoir signé une demande d'homologation de rupture conventionnelle de son CDI (demande émanant de lui). Aucune réponse aux appels téléphoniques, ni aux courriers recommandés. Cette situation nous met dans l'embarras car l'organisation de l'entreprise est très perturbée. La demande d'homologation est dans les mains de la DIRRECT, qui me dit ne rien pouvoir faire. Si celle-ci accepte cette homologation, je vais devoir lui verser ses indemnités de licenciement, et au vue de son attitude, je n'en est vraiment pas envie, car un abandon de poste est une faute grave qui mérite un licenciement sans indemnité. Que pouvez vous me dire sur cette situation ? Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **08/03/2016** à **18:57**

Bonjour,
Vous avez le choix:
* de produire une pétition de principe en donnant rendez-vous devant le conseil des prudhommes.
Vous gagnerez...à être connu, car les frais d'avocat vous resterons sur les bras, c'est la tradition pour l'employeur.
* vous tournez la page et retirez normalement son absence sur le solde de tout compte.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés